

AFFAIRE N° 21

AUTORISATION DONNEE A LA REGION DE VERSER DIRECTEMENT
AU MAITRE D'OUVRAGE LA SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME
DE VOIRIE DES L.E.S.

Jules RAUX donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Président de la Région vient de me faire parvenir la convention relative à l'octroi d'une subvention de 408 000 F destinée au financement des travaux de voirie des L.E.S. de l'opération "ARMOR" (30 logements à la Bretagne).

Cette somme doit être versée directement au maître d'ouvrage, en l'occurrence la S.I.D.R., sous réserve toutefois de l'adoption de ce principe par le Conseil Municipal.

Le Bureau de la Région devant financer d'autres réalisations de ce type, je vous demande donc :

- d'une part, d'approuver le principe du versement de subventions directement par la Région aux maîtres d'ouvrage des opérations de Logements Evolutifs Sociaux ;
- d'autre part, de m'autoriser à signer toutes les conventions futures relative à ce genre d'opération.

AVIS DES COMMISSIONS

Commission Habitat et Commission Finances

Les Commissions émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 19 AOUT 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

